



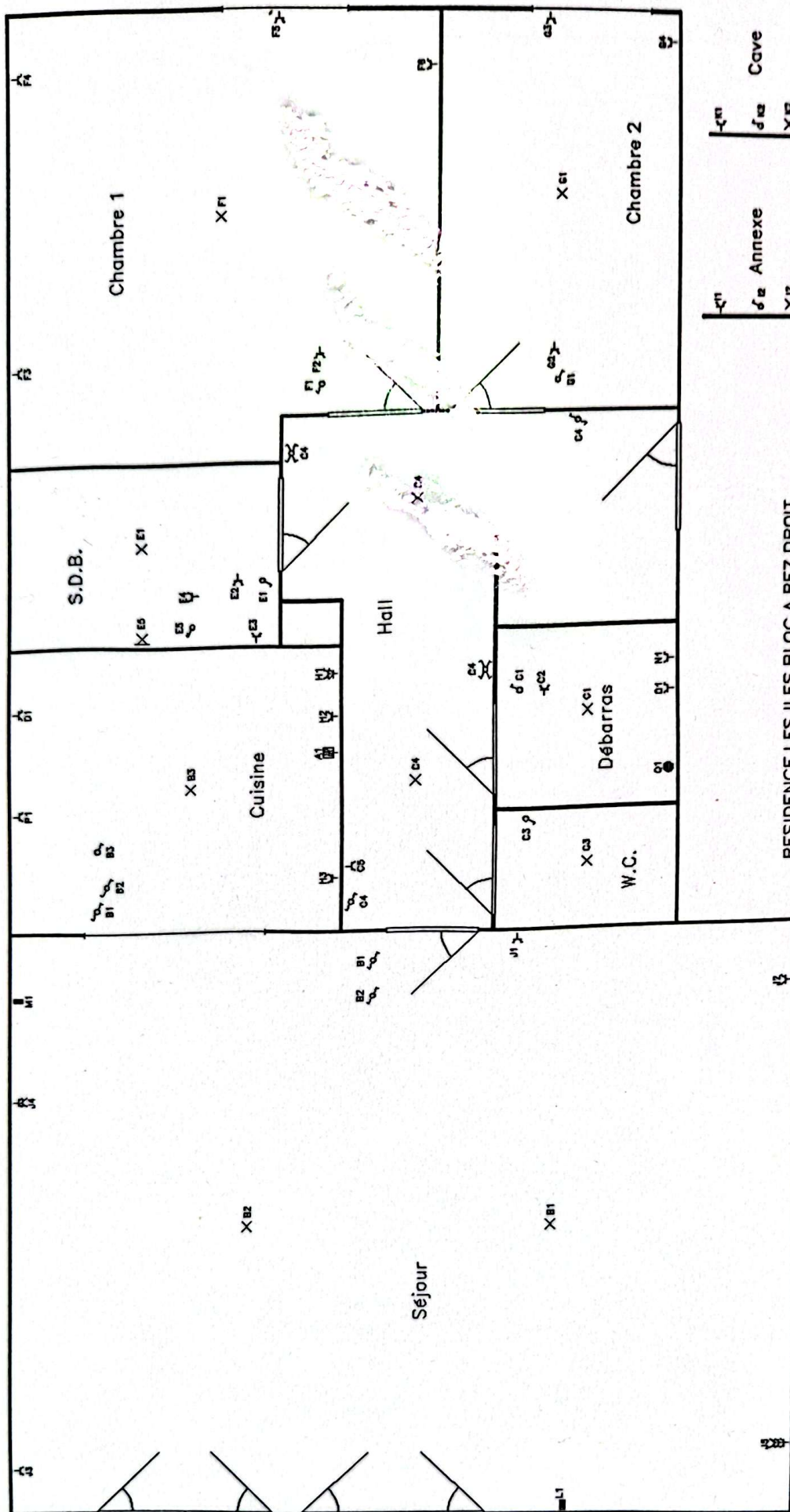
Danny Thill

Electricité Générale • Chauffage Electrique • Automation

(063) 22 74 12

RESIDENCE LES ILES BLOC A REZ DROIT

Rue des Enclos
6720 Hachy



RESIDENCE LES ILES BLOC A REZ DROIT

VU
AV
INSPECTEUR
TOUSSAINT J.
TEL. 061/22 57 47

LE COMPTEUR TRIHORAIRE

Le compteur bihoraire distingue les consommations de jour et de nuit.

Le compteur trihoraire, lui, ajoute une troisième consommation: celle des heures de pointe.

Les périodes de pointe (d'une durée de deux heures) seront au maximum de trois durant la journée et de une durant la nuit. Et ce pendant une période de quatre mois, de début novembre à fin février, tous les jours à l'exception des dimanches et jours fériés.

Pendant ces heures de pointe, le coût du Kwh est de +/- 3 frs. Par contre, en dehors de ces périodes, ce coût est de +/- 4 frs, en journée +/- 4 frs. Le prix d'un Kwh sur compteur simple est de +/- 6 frs.

Pendant les heures de pointe, les appareils suivants sont automatiquement coupés: la charge des accumulateurs, le lave-vaisselle, le lave-linge du débarras, la prise du sèche-linge du débarras. Ces appareils sont garantis de consommer à un meilleur tarif.

L'ACCUMULATEUR

Il accumule de la chaleur pendant les heures où le Kwh est le moins coûteux et il la restitue à la demande.

L'appareil se compose: d'un noyau réfractaire à forte capacité d'accumulation de chaleur, de résistances chauffantes, d'une enveloppe isolante et d'un ventilateur pour extraire la chaleur.

Cet appareil à accumulation dynamique permet de maîtriser la diffusion de chaleur grâce à un ventilateur commandé par le thermostat.

L'appareil a un excellent rendement grâce au système de régulation qui prend en compte, d'une part, la chaleur encore emmagasinée dans l'appareil et, d'autre part, la température extérieure via une sonde placée sur le pignon de l'immeuble.

UTILISATION DE VOTRE CHAUFFAGE

- 1) Pour une économie maximale, utilisez au maximum la chaleur des accumulateurs. Evitez d'allumer les petits radiateurs des chambres (surtout aux heures de pointe).
- 2) Sur les accumulateurs se trouve un bouton de réglage qui va de 0 à 3. Il sert à régler la quantité de chaleur à emmagasiner lorsqu'il n'y a pas de régulation automatique. Etant donné que l'immeuble comporte une régulation automatique il n'y a aucune raison de « doser » la charge vous-même, il faut donc que ce bouton soit toujours réglé sur 3.
- 3) Lorsque l'on veut couper complètement la charge d'un accumulateur il faut mettre le bouton de réglage de charge sur 0. Attention de remettre en charge l'accumulateur 24 heures avant son utilisation.
- 4) La température du living se règle uniquement par le thermostat. Pour se faire, il faut mettre l'interrupteur du thermostat sur 1 puis régler la température désirée. Le thermostat commande les ventilateurs des accumulateurs.
- 5) Lorsqu'il n'y a pas de raison de chauffer le living (la nuit ou lorsque l'on quitte son appartement), il faut éteindre le chauffage soit en diminuant le thermostat (exemple sur 10°C) soit mettre l'interrupteur du thermostat sur 0.

ATTENTION LE THERMOSTAT EST L'APPAREIL PLACE GÉNÉRALEMENT AU LIVING A CÔTÉ DU PARLOPHONE.



☐ AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11 ☐ AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
☐ AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11 ☐ AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11
☐ AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10 ☐ AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33
☐ AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00 ☒ AV Namur : Tél.: (081) 24 51 00 **255.100**
☐ AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11 ☐ AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81

Code PC Rési. ☒

Personnes responsables de l'exécution du travail: Nom, Prénom: <u>Thill Danny</u> N° de TVA: <u>724 287 919</u> ou n° de la carte d'identité: Distributeur: <u>S.A. Electrabel</u> <u>District d'Arden</u> Compteur: n°: index: Type de comptage: ☐ jour - ☐ bihoraire - ☐ nuit - <u>Bloc A rez droite.</u>	RAPPORT n°: Membre n°: Quittance n°: Installation: Nom: <u>Monserra</u> Adresse: <u>rue de l'enclos</u> <u>6720 Hachy</u> Date de visite: <u>01 mars 2001</u> Propriétaire ou Mandataire: Tél.: Nom, Prénom: Adresse: Demeure:
--	---

Type de visite: ☒ 270 ☐ 271 ☐ 276 RGIE Nature de l'installation: ☒ Nouvelle ☐ Extension ☐ Modifi. ☐ Existante ☐ Temporaire
 Contrôle sur base des prescriptions du: ☒ RGIE: art. ☐ 86 ☐ 87 ☐ 88 ☐ 95 ☐ RGPT ☐ R.T. ☐ de la Cie d'électricité
 Installation conçue pour la tension de 3N400 V, AC, Protection branchement: Max 40 A Type: différentiel 0,3
 Description du branchement: Type câble: Section: x mm²
 Alimentation tableau principal: 4 x 16 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 18
 Type de prise de terre: boucle Résistance de dispersion: 2 Ohms Isolement général: 20 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>Différentiel supplémentaire 40A/0,03 toute l'installation.</u>		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Néant.



Le différentiel général ~~est~~ a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 01/03/2006 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - ~~RECEVABLE~~ - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ~~EST~~ - PEUT ETRE - ~~RECEVABLE~~ - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: Néant
 VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
 Nom, N° Agent, Signature

J. Toussaint

1118

AV
 INSPECTEUR
 TOUSSANT J.
 TEL. 081/22 57 47